



Vacances Adaptées Organisées

DOSSIER DE PRESSE

Contact communication & presse

Hélène Juillet helene.juillet@ufcv.fr
Sandrine Malvaux sandrine.malvaux@ufcv.fr
Tél. 01 44 72 14 14 • Fax 01 44 72 14 72

www.ufcv.fr

Union française des centres de vacances et de loisirs
Siège national
10 quai de la Charente 75019 Paris



Sommaire

- L'Ufcv et les vacances adaptées.....03
- Le projet éducatif.....04
- Les objectifs du projet.....05
- L'Ufcv, 100 ans de lien social.....06
- Les 3 grands domaines d'activités de l'Ufcv :
animation, formation et insertion.....07

Contact communication & presse

Hélène Juillet
helene.juillet@ufcv.fr

Sandrine Malvaux
sandrine.malvaux@ufcv.fr

Tél. 01 44 72 14 14
Fax 01 44 72 14 72

Crédits photos : Ufcv, Magali Viret, Epictura, Photo Alto, Image Source / Tomas Rodriguez, iStock Photo / Stephanie Phillips / Khorzhevskaya / Gehringj / ColorofTime / Lifesize Images.

L'Ufcv et les vacances adaptées

Forte de son expérience en matière d'organisation de centres de vacances, l'Ufcv accueille des adultes handicapés mentaux dans des séjours spécifiques depuis près de 30 ans, pour répondre initialement aux besoins engendrés par la fermeture des institutions spécialisées durant les vacances scolaires.

Son projet se fonde sur une vision pragmatique et novatrice de l'intégration ; il vise à assurer une médiation à plusieurs facettes entre la personne en situation de handicap (ses possibilités, ses choix, ses projets, sa famille, ses capacités financières) et l'environnement (structures de loisirs, encadrements, activités, autres participants, etc.).

Chaque séjour est un projet dans lequel chaque vacancier, seul ou en groupe, participe à des activités et à une organisation collective adaptées à son degré d'autonomie. Privilégiant les petits groupes insérés dans un environnement humain, chaque séjour assure une relation étroite avec le milieu d'accueil. **Une participation active des vacanciers est recherchée** afin d'instaurer entre eux et avec l'encadrement une relation d'écoute réciproque qui contribue à la réussite du séjour. Les choix pédagogiques privilégient la relation et la pratique d'activités individuelles et/ou collectives afin de découvrir l'environnement proche ou lointain.

Une philosophie

Des plaisirs partagés, l'expression des petits bonheurs, des moments où l'on prend le temps de se poser, de respirer, de regarder... Les vacances, c'est passer de l'obligation de vivre ensemble à un bonheur de vivre ensemble.

Des intentions

Par la prise en compte des particularités de chacun, les séjours adaptés contribuent à faciliter l'accès de tous aux vacances et doivent avant tout :

- **Offrir un temps différent du cadre institutionnel ou familial**, une expérience personnelle et singulière qui favorise le plaisir et le bien-être dans un contexte de loisirs.
- **Être support à la rencontre et à la découverte, des activités collectives**, ludiques et créatives adaptées au rythme et au niveau d'autonomie de chacun.
- **Proposer des règles de vie sociale qui permettent la participation**, l'affirmation de soi, la rencontre et la communication. Notre intervention se situe sur le registre du «vivre avec» et non sur celui du soin thérapeutique.
- **Proposer un cadre collectif qui garantit disponibilité, attention et sécurité**, dans les actes de la vie quotidienne et l'animation (aménagement des temps, des espaces...).

Les séjours proposés par l'Ufcv sont organisés et produits par les services des délégations régionales. Cette formule favorise un contact direct avec les vacanciers, leurs familles et les institutions. L'offre de l'Ufcv permet ainsi une bonne prise en compte des attentes et des besoins et favorise une relation personnalisée, gage de qualité.



Agréments et adhésions

- L'Ufcv est titulaire du certificat d'immatriculation Tourisme N°IM075120064
- L'Ufcv est agréée pour l'organisation de Vacances adaptées organisées. Agrément N°2015037-009 délivré par la préfecture Ile de France
- L'Ufcv adhère au Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adapté (CNLTA)
- L'Ufcv est signataire de la charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées



Les niveaux d'autonomie

Le nombre d'accompagnateurs varie selon le niveau d'autonomie des vacanciers. L'Ufcv distingue **5 niveaux d'autonomie** pour répondre au mieux aux besoins et capacités de chacun :

- **Très bonne autonomie (A1)**

1 animateur-accompagnateur pour 5 à 6 vacanciers

- **Bonne autonomie (A2/B1)**

1 animateur-accompagnateur pour 4 à 5 vacanciers

- **Moyenne autonomie (B2)**

1 animateur-accompagnateur pour 3 à 4 vacanciers

- **Faible autonomie (C1/C2)**

1 animateur-accompagnateur pour 2 à 3 vacanciers

- **Grande dépendance (C3/D2/D3)**

1 animateur-accompagnateur pour 1 à 2 vacanciers

Le projet éducatif

L'Ufcv est convaincue que la construction d'une société respectueuse de chacun passe par des expériences de vie qui conjuguent épanouissement personnel et vie collective. Elle privilégie une philosophie de l'action qui permet aux personnes de prendre en charge leurs besoins et aspirations, en fonction de leurs propres capacités. C'est pourquoi l'Ufcv affirme toute l'importance des séjours de vacances, où elle propose de vivre une expérience éducative originale.

Les séjours de vacances représentent une occasion unique d'apprentissage du vivre ensemble dans un cadre bienveillant, qui favorise la rencontre avec l'autre et facilite l'acceptation des différences. Fondés sur des valeurs de tolérance, d'entraide et de solidarité, ces séjours sont une réponse à l'individualisme, aux logiques de compétition, à la peur de l'autre, qui conduisent au repli sur soi, suscitent des sentiments d'angoisse face à l'avenir et fragilisent les plus faibles.

Soucieuse de s'adapter aux capacités de chacun, **l'Ufcv propose des séjours spécifiques ouverts aux mineurs et aux adultes en situation de handicap mental, quel que soit leur niveau d'autonomie.**

Pour l'Ufcv, la réussite du séjour implique une démarche de partenariat avec les établissements et les familles, étape essentielle à la compréhension de la personne handicapée mentale et de ses besoins et attentes en matière de vacances. Dès lors, un itinéraire en commun se construit, avant l'inscription, pendant et après le séjour.

L'Ufcv porte une attention toute particulière à l'organisation de la vie collective et au rôle des encadrants. Elle garantit ainsi :

- **Des modes d'organisation adaptés à chaque autonomie**, présentant les meilleures conditions de bien-être, de sécurité et de santé.
- **Des modes d'animation qui favorisent l'expression** et la créativité.
- **Un cadre convivial** fait d'espaces de détente, d'échange et de communication.
- **Une organisation de la vie collective** qui favorise les relations des personnes entre elles, les relations de chaque personne au groupe et l'ouverture sur l'extérieur.

Le projet éducatif proposé par l'Ufcv implique de la part de l'équipe d'encadrants une attention et une disponibilité particulières de façon à :

- **Prendre en compte les rythmes** et respecter l'intimité de chacun.
- **Favoriser les relations avec les autres** et prendre plaisir à participer à des temps de vie collective.
- **Susciter la participation** aux décisions concernant la vie collective, en fonction des capacités de personnes accueillies.
- **Favoriser la prise d'initiative** des personnes handicapées mentales accueillies, la mise en œuvre des souhaits individuels ou de petits groupes.



Les objectifs du projet

- Inscrire les vacances des personnes handicapées mentales dans un temps différent des temps institutionnels (structures, équipes, rythme, activités, etc.).
- Créer les conditions permettant de vivre au mieux ses différences (parmi les équipes et les vacanciers).
- Développer l'initiative et la prise de responsabilité, favoriser chaque fois que cela est possible la participation des vacanciers aux décisions qui les concernent, susciter l'engagement de chacun dans l'organisation de la vie collective.
- Renforcer l'autonomie des personnes accueillies en prenant appui sur les différents registres d'intervention de l'animation.
- Favoriser toute situation d'intégration même pour les personnes de faible autonomie et contribuer ainsi à l'acceptation de la différence.
- Favoriser les rencontres, l'ouverture aux autres, la découverte d'autres habitudes et modes de vie.
- Susciter la créativité et l'expression des vacanciers en donnant la priorité à des activités ludiques et faisant appel à l'imaginaire.
- Susciter la curiosité par l'ouverture à la culture et aux formes d'expression artistique.
- Permettre la découverte de nouveaux lieux et sensibiliser au respect du milieu naturel et humain.

Les vacances adaptées représentent aussi, pour les animateurs-accompagnateurs et responsables de séjours, **une expérience unique de prise de responsabilité et d'engagement** : ils prennent conscience de leur rôle social et vivent concrètement des solidarités dans le cadre d'une équipe.

Par leur action, les animateurs-accompagnateurs font du séjour **un lieu de socialisation et de mixité des publics**, un lieu d'acceptation de la différence : **ils contribuent à faire évoluer le regard porté sur les personnes handicapées.**



La Charte Qualité

L'Ufcv s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche qualité.

L'Ufcv adhère au CNLTA et est ouverte aux visites de ses représentants. L'application de la charte du CNLTA est renforcée par la charte interne de l'Ufcv, pour qui le temps des vacances doit s'inscrire dans la continuité du projet de chaque personne (vie de couple, sexualité, cigarettes, alcool, autonomie, déplacement, choix et propositions des activités, argent personnel...).

Cette démarche, conduite dans le respect du groupe et de la sécurité, permet ainsi à chaque participant d'agir sur sa vie.

Contact communication & presse

Hélène Juillet
helene.juillet@ufcv.fr

Sandrine Malvaux
sandrine.malvaux@ufcv.fr

Tél. 01 44 72 14 14
Fax 01 44 72 14 72

Des valeurs partagées

- L'ENGAGEMENT DE LA PERSONNE
- L'ACTION FAVORISANT LE LIEN SOCIAL
- LA LAÏCITÉ
- LE PLURALISME

L'Ufcv, 100 ans de lien social

Fondée en 1907, l'Ufcv est une association nationale reconnue d'utilité publique. Elle a pour objet de susciter, promouvoir et développer l'animation socio-éducative, culturelle ou sociale, ainsi que des actions de formation et d'insertion.

Acteur majeur de l'économie sociale, elle privilégie l'amélioration des conditions d'existence pour une société plus solidaire. Association d'éducation populaire, laïque et pluraliste, l'Ufcv combat toute forme de sectarisme et d'exclusion.

L'Ufcv agit prioritairement pour :

- **Développer et promouvoir** des actions d'animation, d'éducation, de formation et d'insertion sociale et professionnelle dans tous les temps de la vie, en milieux urbain et rural, aux plans local, national ou international.
- **Accompagner les personnes**, notamment les jeunes, dans les temps de loisirs et de vacances ainsi que dans les temps périscolaires ou scolaires.
- **Favoriser la création de liens** entre les générations, la rencontre des cultures et le développement d'actions de solidarité.
- **Contribuer à la protection physique et morale** des personnes, notamment par des actions de prévention.
- **Former des bénévoles**, des volontaires s'engageant dans la vie sociale et culturelle, participer à la formation professionnelle des salariés.

L'Ufcv porte attention aux personnes les plus défavorisées ou fragilisées. Elle privilégie la vie associative qui permet aux personnes de prendre en charge leurs propres besoins et aspirations, ou ceux des personnes qui les entourent.



Les 3 grands domaines d'activités de l'Ufcv : animation, formation et insertion

ANIMATION

• Les vacances pour enfants et adolescents

Chaque année, près de 11 000 jeunes de 4 à 17 ans partent en colos avec l'Ufcv et s'amuse en apprenant à vivre ensemble dans le partage, la découverte et le respect.

• Les séjours en intégration

L'Ufcv privilégie autant que possible l'intégration, en séjours ou en accueils de loisirs, de jeunes en situation de handicap mental, sous réserve que les activités proposées soient compatibles avec leurs capacités.

• Les vacances adaptées organisées pour personnes en situation de handicap mental

Depuis plus de 25 ans, l'Ufcv organise des séjours de vacances adaptés au niveau d'autonomie de chacun et permet chaque année à 7 000 enfants, adultes et adolescents en situation de handicap mental de partir en vacances.

• L'animation territoriale

L'Ufcv intervient dans 3 grands domaines :

- L'organisation et la gestion de lieux d'accueil (accueils de loisirs, points info jeunesse, crèches, etc.).
- L'accompagnement des collectivités dans leur politique territoriale.
- La formation des élus et des professionnels de l'enfance et de la jeunesse.

FORMATION

• La formation au Bafa/Bafd

Premier organisme de formation au Bafa en France avec 30 000 stagiaires par an et plus de 1500 sessions organisées, l'Ufcv forme les futurs animateurs et directeurs de séjours et d'accueils de loisirs.

• La formation professionnelle qualifiante

L'Ufcv assure des formations qualifiantes aux métiers d'animateurs de la filière Jeunesse et Sports (Bpjeps, Desjeps, CQP, etc.), ainsi qu'aux métiers de la petite enfance et de l'aide à la personne. Certifiée par l'OPQF depuis 1996, l'Ufcv accueille plus de 700 stagiaires par an au sein de ses formations.

INSERTION

• L'insertion sociale et professionnelle

Les actions menées par l'Ufcv portent sur la dimension sociale (rompre l'isolement) et sur la dimension professionnelle (favoriser les apprentissages).

Elles se déploient dans 4 domaines :

- L'accompagnement social (resocialisation de publics très en difficulté).
- L'acquisition de savoirs de base (lutte contre l'illettrisme, remise à niveau).
- L'orientation professionnelle (bilans de compétences).
- La recherche d'emploi (accompagnement, immersion en entreprise).

Le réseau Ufcv en chiffres

- 1000 adhérents
- 2 800 bénévoles
- 700 salariés permanents
- 1 siège national et 18 délégations régionales
- 52 antennes départementales ou locales



Contact communication & presse

Hélène Juillet
helene.juillet@ufcv.fr

Sandrine Malvaux
sandrine.malvaux@ufcv.fr

Tél. 01 44 72 14 14
Fax 01 44 72 14 72